



République de Côte d'Ivoire  
Union-Discipline-Travail

Le Premier Ministre

N° 1230

Abidjan, le 09 DEC. 2009

A  
Son Excellence madame Hilda SOLIS,  
Secrétaire au Travail du Gouvernement des  
Etats-Unis d'Amérique,  
Bureau of International Labor Affairs,  
200 Constitution Ave. NW Room  
S-5317, Washington D.C.

**Objet : Publication des listes TVPRA et le Décret Présidentiel 13126 du 10 Septembre 2009.**

**Madame la Secrétaire,**

Le jeudi 10 septembre 2009, le Département Américain du travail a publié deux listes de produits importés qui seraient le résultat du travail des enfants, conformément à la loi américaine portant réautorisation de la protection des victimes de la traite (TVPRA) et son décret d'application (**Décret présidentiel 13126 du 10 septembre 2009**). Sur ces deux listes, figurent le café et le cacao de Côte d'Ivoire.

La publication de ces deux listes indexant le café et le cacao de Côte d'Ivoire comme étant issus des pires formes de travail des enfants me donne l'occasion de vous adresser, ci-joint, le rapport national de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans ces deux spéculations, et de vous faire quelques commentaires quant à la position du Gouvernement ivoirien sur cette délicate question.

1

Le rapport qui vous est transmis couvre la période 2000-2009, soit huit (8) années, et fait la synthèse des actions menées par le Gouvernement, les partenaires au développement et les organisations non gouvernementales (ONGs) nationales et internationales. Ces actions se fondent sur les axes stratégiques du Plan National de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants adopté en Conseil des Ministres le 20 septembre 2007.

Ce Plan définit une stratégie et un programme de lutte au plan national articulés sur les normes internationales en la matière, dans une approche globalisante touchant à la réglementation, au renforcement des capacités, aux études et recherches, à la prévention, au retrait, à la réinsertion et, le cas échéant, au rapatriement des enfants victimes.

Ce Plan National est la réponse du Gouvernement ivoirien aux critiques formulées à l'encontre de la Côte d'Ivoire en matière de travail des enfants. Il se veut surtout la traduction d'une volonté politique du Gouvernement d'améliorer, malgré le contexte particulier de crise militaro-politique que traverse le pays depuis septembre 2002, les conditions de vie de nos enfants, notamment par l'éradication du travail des enfants.

C'est la raison pour laquelle la Côte d'Ivoire a signé, le 25 Août 2003, un mémorandum d'accord IPEC (*International Programme on the Elimination of Child Labour*) avec le Bureau International du Travail (BIT), en vue de l'élimination des pires formes du travail des enfants sur l'ensemble du territoire national et dans tous les secteurs d'activités.

Le Gouvernement s'est engagé, depuis quelques années, à lutter de manière transparente contre les pires formes du travail des enfants dans ses cacaoyères, conformément au protocole Harkin-Engel signé en septembre 2001. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a mis en place un programme dénommé « **Système de Suivi du Travail des Enfants en vue de la certification du processus de production du cacao** » (SSTE-Certification). Ce programme couvre aujourd'hui quinze (15) régions administratives sur les dix-sept (17) que compte la zone de production de cacao et vise à éradiquer la traite et les pires formes de travail des

enfants dans l'ensemble des zones de production de cacao en Côte d'Ivoire, conformément au protocole Harkin-Engel.

Après l'enquête initiale de diagnostic, le programme SSTE-Certification est entré dans sa phase de remédiation dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des producteurs et de leurs familles, et d'assurer, par ailleurs, une meilleure protection aux enfants. Ce sont environ trois (3) milliards de F CFA (*soit 12 millions de dollars US*) que le Gouvernement a investi dans le programme SSTE-Certification.

Pour marquer l'adhésion des plus hautes autorités de l'Etat au protocole Harkin-Engel, un Comité de Pilotage du programme SSTE-Certification a été créé par décret n° 2007-449 du 28 mars 2007. Ce Comité, que je préside moi-même, comprend dix Ministres (*les Ministres en charge du Travail, de l'Agriculture, de la Justice, de l'Economie et des Finances, de l'Administration du Territoire, de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, de la Famille, de la Jeunesse et de la Communication*), deux représentants des producteurs et deux représentants des structures de la filière du cacao.

Indépendamment du programme SSTE-Certification, plusieurs autres actions ont été menées en Côte d'Ivoire en rapport avec cette problématique. Les actions les plus significatives à cet égard sont :

- la ratification de conventions internationales et accords internationaux sur la traite et le travail des enfants (*les conventions 138 et 182 / accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants*);
- la mise en place au niveau central de structures de coordination de l'action du Gouvernement en matière de lutte contre la traite et le travail des enfants ;
- la mise en place d'actions de sensibilisation communautaire contre la traite et le travail des enfants ;
- La mise en place de mécanismes de suivi de la situation de la traite et du travail des enfants dans le secteur de la production du cacao ;
- La mise en place d'alternatives au travail des enfants (*alphabétisation, renforcement de l'accès à l'école, formation professionnelle*) dans certaines zones du pays, notamment celle de la production de cacao ;

- Le renforcement des capacités techniques nationales en matière de lutte contre la traite et le travail des enfants ;
- L'identification, la prise en charge transitoire et la réinsertion des enfants victimes de traite et d'exploitation.

Les résultats obtenus peuvent être quantifiés, ainsi que l'atteste le **Rapport National contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans la cacaoculture**. A titre d'exemple, l'on peut citer les cas suivants :

- 3668 enfants ont été retirés des plantations. Parmi ces enfants, 974 ont pu intégrer l'école, 1625 ont bénéficié d'une formation professionnelle et 1069 ont été réintégrés en famille ;
- 669 officiers et agents des Forces de Défense et de Sécurité de la zone de production du cacao ont été formés à la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants, par la Sous-Direction de la lutte contre le trafic d'enfants et la délinquance juvénile de la Police Nationale. Ce qui a permis d'identifier et d'intercepter 321 enfants victimes de traite dont 124 cas de traite transfrontalière ;
- l'action des Forces de Sécurité a également abouti à l'arrestation de 48 auteurs présumés de traite et d'exploitation d'enfants ;
- au niveau de la prévention, plusieurs actions de sensibilisation communautaire sur les dangers de la traite et des pires formes de travail dans la cacaoculture ont touché plus de 528 622 individus vivant dans les zones de production de cacao.

Le Gouvernement ivoirien a, en outre, mis en place un Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) d'un montant de 12 milliards de Francs CFA par an (*soit 24 millions de dollars US*) alimenté par les recettes prélevées sur l'exportation du cacao. Ce fonds, qui est géré par le **Comité de Gestion de la Filière Café-Cacao** (CGFCC), a pour objectif de mener des actions visant à améliorer le cadre de vie et de travail des producteurs de cacao et de leurs familles. A ce titre, il a été réalisé, au cours de la campagne 2007-2008, des actions socio-économiques qui entrent dans le cadre de la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans le secteur du café et du cacao. Il s'agit notamment de :

- la réhabilitation de 400 pompes hydrauliques et la réalisation de 300 forages d'eau potable ;

- la construction de 90 salles de classe ;
- la construction de 15 cantines scolaires ;
- la réhabilitation de 20 centres de santé ;
- la construction de 12 centres de santé ;
- le reprofilage d'environ 1 335 kilomètres de pistes rurales.

Il ressort clairement des études menées, tant en Côte d'Ivoire qu'à l'extérieur, que le problème du travail des enfants est fortement lié à la pauvreté dans les zones rurales, et que vouloir éradiquer le travail des enfants, c'est engager la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales. C'est la conclusion à laquelle est parvenue le séminaire international sur la certification du cacao organisé à Abidjan, du 10 au 12 juin 2009.

Aussi, tenant compte de cet aspect de la problématique, des mesures suggérées par le Plan National d'action contre la traite et les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire ont été prises en compte dans le **Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)**.

Ce sont donc environ 28,3 milliards de FCFA (soit 56,6 millions de Dollars US) que le Gouvernement a investi dans la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans la cacaoculture de 2007 à 2009.

C'est dans ce contexte d'efforts constants fournis par l'Etat ivoirien en vue de l'éradication du travail des enfants dans le domaine du café et du cacao que mon Gouvernement découvre avec surprise que la Côte d'Ivoire figure sur deux listes de pays ayant recours à la traite et aux pires formes de travail des enfants dans la production de certaines spéculations économiques, alors que nous nous attendions, au contraire, à voir nos efforts appréciés par la communauté internationale et, particulièrement, par les Etats-Unis d'Amérique.

Les conséquences de la publication de ces deux listes sont préjudiciables aussi bien à l'économie nationale qu'aux populations vivant de ces deux spéculations. En effet, au delà de ce qu'ils représentent pour l'économie nationale, ce sont environ six millions de personnes déjà pauvres qui vivent du café et du cacao en Côte d'Ivoire et

qui, par conséquent, sont directement affectées par les mesures prises à l'encontre de ces deux produits. C'est le lieu de rappeler que le binôme café-cacao contribue à hauteur de 18% dans le PIB national et fournit environ 40% des recettes d'exportation globales du pays.

**Au vu de tout ce qui précède, je voudrais exprimer les vifs regrets du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire de voir son nom figurer sur ces deux listes, en dépit des nombreux efforts consentis dans un contexte socio-politique particulièrement difficile.**

Nous sommes d'autant plus surpris que le Gouvernement est bien engagé dans le processus de certification découlant du protocole Harkin-Engel. Sur ce front, des avancées notables ont été observées, qui ont valu à la Côte d'Ivoire de ne pas connaître l'embargo sur son cacao.

Par ailleurs, le Gouvernement de Côte d'Ivoire indique que, s'il avait été prévenu de l'existence, à côté du protocole Harkin-Engel, d'un deuxième processus d'évaluation des pays au regard du travail des enfants, dont la méthode et les indicateurs sont connus d'avance, nul doute que notre pays aurait mis tout en œuvre pour s'y plier, comme il le fait pour le protocole Harkin-Engel.

Au demeurant, le Gouvernement de Côte d'Ivoire souhaite être mieux informé de la démarche adoptée pour l'établissement de ces deux listes. En outre, il serait souhaitable que les indicateurs soient, non seulement connus, mais définis d'un commun accord, de manière à déterminer objectivement les manquements, insuffisances ou faits qui ont conduit à l'inscription de notre pays sur lesdites listes.

En définitive, le Gouvernement de Côte d'Ivoire est bien conscient que le phénomène du travail des enfants ne peut être nié. C'est pourquoi les autorités ivoiriennes attachent un prix particulier à en faire une urgence nationale et à aller très vite sur cette question ; non seulement en raison des implications qu'elle a sur notre économie, mais aussi dans l'intérêt des enfants qui ont toujours été au centre des préoccupations de tous les Gouvernements qui se sont succédés en Côte d'Ivoire, depuis l'indépendance.

Tout en rappelant que, dès l'aube de notre indépendance, l'Etat ivoirien s'est fixé comme objectif la scolarisation des enfants à 100%, mon Gouvernement entend continuer à assumer sa part de responsabilité, afin que le plus grand nombre d'enfants soit à l'école et non au travail. Pour réussir ce pari et malgré la crise socio-politique qu'a connue le pays, nous consacrons 5% du PIB aux dépenses de l'éducation, dont 45% sont affectés à l'enseignement primaire.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'attachement du Gouvernement de Côte d'Ivoire aux relations d'amitié et de fraternité qui lient notre pays aux Etats-Unis d'Amérique et à remercier le Gouvernement américain pour l'appui qu'il n'a cessé d'apporter à la Côte d'Ivoire dans la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants à travers divers projets, notamment LUTRENA et WACAP. Je souhaite que le présent plaidoyer, ainsi que le rapport qui l'accompagne, aide le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à avoir une meilleure appréciation des efforts réalisés en Côte d'Ivoire dans la résolution de cette problématique.

Veillez agréer, **Madame la Secrétaire**, l'expression de ma haute considération et de mes hommages distingués./-

   
**SORO Kigbafori Guillaume**

**Pièce Jointe :**

**Rapport sur l'action nationale de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans le secteur du café et du cacao en Côte d'Ivoire, période 2000 à 2009.**